

ENV 175

ENSEMBLE, RÉDUISONS LA POLLUTION DE L'AIR ET LUTTONS CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES...

FAISONS DES CHOIX ÉCOLOGIQUES EN MATIÈRE D'ACHAT, D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION (OU DE NON-UTILISATION) DE NOS VÉHICULES AINSI QUE DE CONSOMMATION DE CARBURANT...

ROULONS VERT LET'S DRIVE GREEN



BIENVENUE...

à cette clinique volontaire d'inspection des émissions des véhicules ROULONS VERT. Cette activité vous donne l'occasion de réfléchir sur certains des effets qu'a votre véhicule – ainsi que vos habitudes de conduite et d'entretien – sur le climat de la planète et sur la qualité de l'air que nous respirons. Vous découvrirez comment vous pouvez réduire l'incidence néfaste de l'automobile sur l'environnement et, du même coup, vos frais de transport.

Le sondage qu'on vous a demandé de remplir est anonyme. Environnement Canada se servira des renseignements recueillis pour mettre à jour ses statistiques sur les opinions et les habitudes des automobilistes canadiens en matière de transport.

Cette inspection « sans frais et sans amende » ne dure que de 5 à 10 minutes et comprend :

- la vérification du joint d'étanchéité du bouchon de votre réservoir d'essence. Le carburant qui s'évapore est une ressource perdue qui nuit à l'environnement.
- la vérification de la pression d'air de vos pneus. Si la pression est trop basse, on réalise moins d'économies de carburant et les émissions augmentent. De plus, si la pression est trop basse ou trop élevée, les rainures des pneus s'usent prématurément, ce qui peut compromettre votre sécurité.
- la mesure des émissions d'hydrocarbures et de monoxyde de carbone du tuyau d'échappement de votre véhicule. Les émissions d'échappement contribuent à la pollution de l'air (le smog, par exemple) ainsi qu'aux changements climatiques. Les autres principales substances émises sont les suivantes :

Dioxyde de carbone	Oxydes d'azote
Substances toxiques	Particules

Si les émissions d'hydrocarbures et de monoxyde de carbone sont élevées, un technicien jettera un coup d'œil sous votre capot pour essayer d'en déterminer une cause évidente.

Une fois l'inspection de votre véhicule terminée, nous vous en expliquerons les résultats et répondrons avec plaisir à vos questions.



VOTRE VÉHICULE

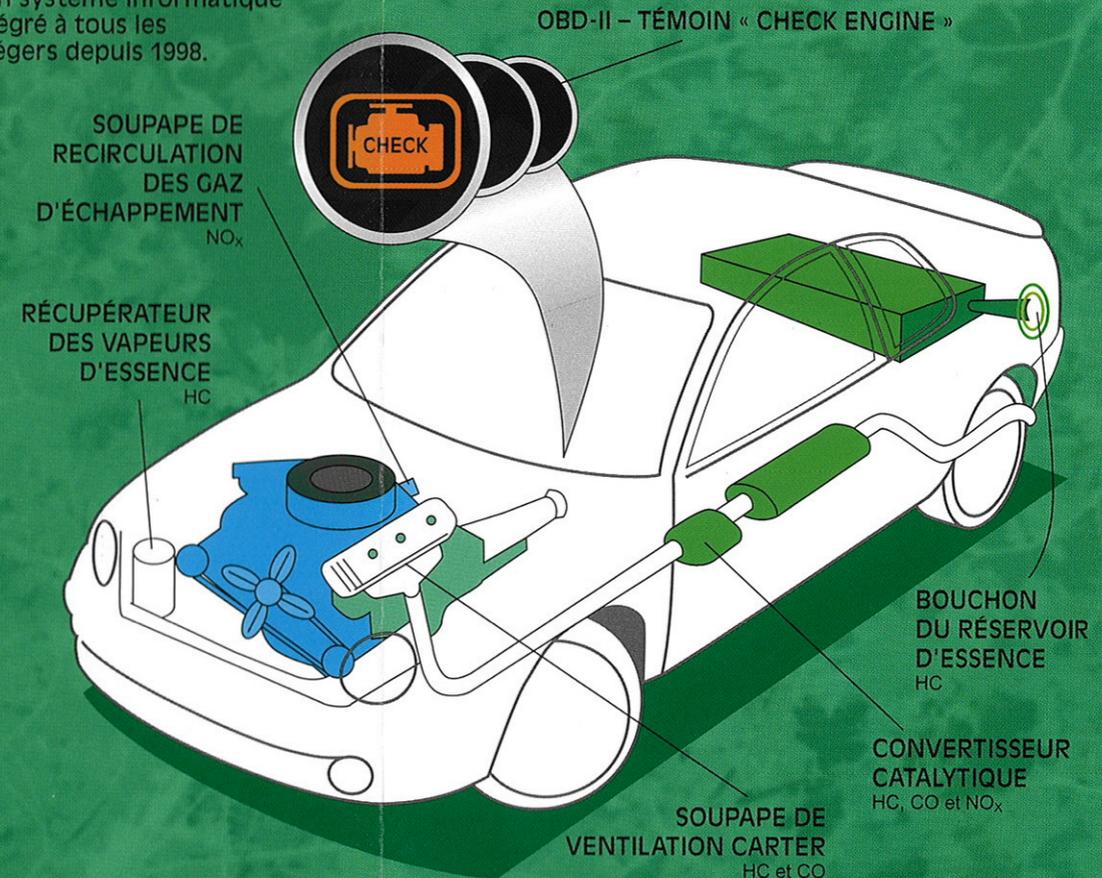
Depuis 1971, tous les véhicules neufs vendus au Canada doivent satisfaire à des règlements précis du gouvernement fédéral en matière d'émissions. Les normes canadiennes appliquées aux véhicules neufs sont parmi les plus strictes au monde. Une fois le véhicule sur la route, cependant, il appartient généralement au propriétaire de celui-ci de s'assurer que le niveau des émissions reste bas.

Les véhicules d'aujourd'hui sont dotés de dispositifs antipollution faisant partie intégrante du groupe motopropulseur. Les systèmes antipollution d'un grand nombre des véhicules du pays ne fonctionnent pas adéquatement, soient qu'ils ont été modifiés ou pour d'autres raisons. Non seulement ce problème accroît sensiblement les émissions, mais il est susceptible d'avoir un effet négatif sur la performance et la durabilité du véhicule.

Votre véhicule est équipé de tous les dispositifs antipollution suivants ou de certains d'entre eux :

- **OBD II (Système OBD-II) :** Un système informatique de diagnostic de bord intégré à tous les camions et automobiles légers depuis 1998. Ce système surveille la performance de nombreuses composantes du moteur, notamment aux fins du contrôle des émissions, et avertit le conducteur de tout dérèglement à l'aide du voyant lumineux « vérifier moteur » situé dans le tableau de bord.

- **Convertisseur catalytique :** Ce dispositif permet de réduire sensiblement la quantité de monoxyde de carbone, d'hydrocarbures et d'oxyde nitreux libérée par votre véhicule. Il est installé dans le système d'échappement, le plus souvent entre le silencieux et le moteur.
- **Soupape de recyclage des gaz d'échappement :** Ce dispositif sert à garder la température dans la chambre de combustion à un bas niveau réduisant ainsi les émissions d'oxydes d'azote. Il est installé sur le bloc moteur.
- Les autres composantes examinées sont la soupape de ventilation du carter (PCV), qui réduit les émissions d'hydrocarbures, ainsi que le récupérateur des vapeurs d'essence et le bouchon du réservoir d'essence, deux pièces qui préviennent les émissions d'hydrocarbures par évaporation.



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

... pour favoriser la qualité de l'air et ralentir le rythme des changements climatiques

Individuellement et par leurs effets conjugués, la pollution de l'air ainsi que les changements climatiques, dont les effets évoluent rapidement à l'échelle du globe, nuisent à la santé, aux moyens de subsistance et au capital environnemental des Canadiens. En voici quelques exemples.

- La pollution de l'air causée par la circulation d'automobiles en milieu urbain contribue au smog, un phénomène qui a de graves répercussions sur la santé humaine et qui fait augmenter le nombre de cas de personnes devant être hospitalisées pour des problèmes respiratoires.
- On s'attend à ce que les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les vagues de chaleur, se multiplient et gagnent en intensité du fait des changements climatiques. En période de grande chaleur, l'effet du smog s'intensifie.
- La diminution du niveau de l'eau dans les principaux lacs du Canada est aussi au nombre des effets prévus des changements climatiques, sans compter les répercussions qu'aurait ce phénomène sur l'emploi (dans le tourisme, par exemple) et sur le capital environnemental (la propriété riveraine, l'eau potable, etc.).

... pour relever le défi « Une tonne »

Saviez-vous que chaque Canadien produit en moyenne un peu plus de 5 tonnes de gaz à effet de serre chaque année? Toutes les fois que nous utilisons des combustibles fossiles pour faire rouler nos voitures, chauffer nos maisons ou faire fonctionner nos appareils ménagers, nous créons des gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

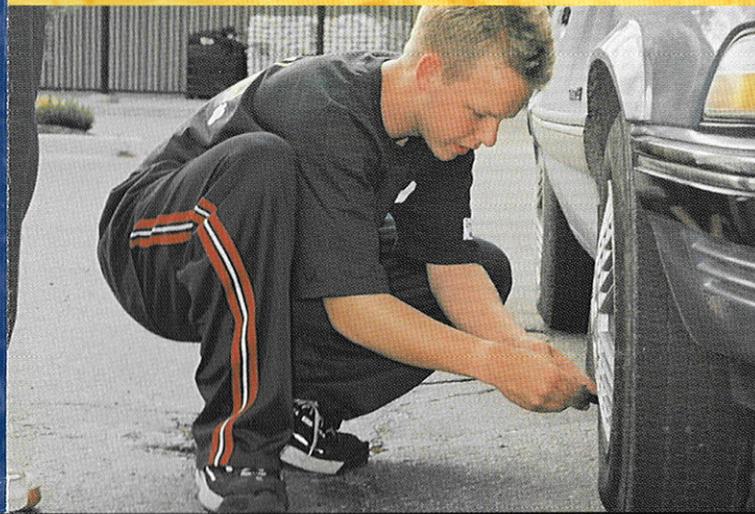
Les véhicules légers sont à l'origine d'environ 12 % des émissions de dioxyde de carbone (l'un des plus importants gaz à effet de serre) au Canada. Plus de 18,6 millions de voitures et camions légers circulent sur les routes du pays, chacun émettant en moyenne de 2,5 à 6 tonnes de dioxyde de carbone par année.

Relevez le défi « Une tonne » et réduisez vos émissions de gaz à effet de serre d'une tonne, soit quelque 20 %. Vous pouvez atteindre cet objectif en consommant moins d'énergie, en réduisant vos déchets et en faisant des choix avisés en tant que consommateur. Vous épargnerez de l'argent, protégerez notre climat et contribuerez à assainir l'air.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

... pour contribuer à assainir l'air et permettre aux générations futures de bénéficier de conditions climatiques moins extrêmes

- Utilisez moins votre véhicule. Renseignez les autres sur la nature et le sens de votre démarche.
- Choisissez un véhicule adapté à vos besoins, en tenant compte de facteurs économiques et environnementaux.
- Suivez les recommandations du fabricant en matière d'entretien et de vidange d'huile. Faites vérifier annuellement vos systèmes antipollution, et ne trafiquez jamais ces dispositifs.
- Vérifiez chaque mois la pression d'air de vos pneus. Faites-le à la maison, lorsque les pneus sont « froids ».
- Ne remplissez pas votre réservoir d'essence au-delà de sa capacité.
- Évitez de laisser le moteur tourner plus de 10 secondes lorsque le véhicule est immobile. Les véhicules d'aujourd'hui n'ont pas besoin d'être réchauffés longtemps; ils donnent un meilleur rendement lorsqu'ils roulent.
- Évitez de faire des arrêts et démarrages fréquents sur de courtes distances.
- Utilisez le système de climatisation seulement lorsque c'est nécessaire. Ouvrez plutôt la fenêtre ou les événements d'aération.
- Les jours chauds et ensoleillés, gardez-vous à l'ombre. Lorsqu'un véhicule en stationnement devient chaud, l'essence s'évapore du moteur et du réservoir, ce qui occasionne des pertes et de la pollution.
- Mettez votre vieux véhicule polluant à la ferraille.



OUTILS ET RENSEIGNEMENTS

Ayez des habitudes d'achat, de conduite et d'entretien qui vous permettent d'économiser de l'argent et de protéger l'environnement. Voici quelques outils et renseignements conçus pour l'automobiliste soucieux de l'environnement. La plupart sont disponibles et peuvent être commandés dès maintenant.

- **Guide du bon sens au volant** – Des conseils simples pour acheter, conduire et entretenir un véhicule et réduire au minimum les frais d'essence. (Brochure)
- **Guide de la consommation de carburant** – Pour les véhicules neufs. Renseignez-vous sur l'efficacité énergétique d'un véhicule en la comparant à celle d'autres marques et modèles. (Brochure)
- **Calculateur de consommation de carburant** – Cet outil vous permet de réaliser des économies et vous prévient des problèmes mécaniques que peut entraîner une consommation accrue de carburant. (Dépliant)
- **Étiquette ÉnerGuide** – Sur tous les véhicules neufs. Indique la consommation de carburant en ville et sur route et fournit une estimation des frais annuels de carburant.
- **Prix ÉnerGuide pour les véhicules** – Prix attribués aux véhicules les plus éconergétiques dans leur catégorie. (1 page)

Pour obtenir gratuitement des exemplaires de ces documents et d'autres publications, composez le numéro sans frais 1 800 387-2000 ou envoyez un courriel à l'adresse auto.smart@nrcc.gc.ca. Vous pouvez également consulter le site Web http://oe.nrcan.gc.ca/francais/p_transport/index.cfm

- **Gonflage des pneus – Rouler sur l'air.** Des renseignements essentiels en matière de sécurité et d'environnement pour vous et vos pneus. Texte et illustrations pratiques et détaillés. (Brochure, 15 pages) www.pneusenforme.ca
- Agissez pour faire échec aux changements climatiques, en relevant le défi « Une tonne » dès aujourd'hui! Visitez le site www.changementsclimatiques.gc.ca pour obtenir un exemplaire gratuit du guide du programme, et faites l'essai du calculateur pour déterminer la quantité d'émissions de gaz à effet de serre que vous produisez.
- Des programmes de mise à la ferraille des vieux véhicules sont offerts à divers endroits au Canada. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le site www.ec.gc.ca/transport/

Pour obtenir de plus amples informations sur le programme ROULONS VERT, visitez le site www.ec.gc.ca/roulonsvert

